



La responsabilité en cas d'acceptation des CGU sans y faire attention

Par **Ksenia**, le **05/12/2011** à **16:10**

Bonjour,

En juin 2011 j'ai créé une boutique en ligne en tant qu'auto-entrepreneur. J'ai signé un contrat avec une société de création des sites de commerce. Dans le contrat il est indiqué que:

- si j'ai pas de chiffre d'affaire je vais payer 15 euros par mois
- je vais le faire à partir du quatrième mois de l'activité, les premiers trois mois étant gratuits.

A ce jour il me réclament le paiement de 3 factures dont le montant s'élève à 39 euros chacune en affirmant que j'ai accepté les nouvelles CGU dans mon espace numérique de travail.

Je me souviens pas d'avoir fait ça, je pense que j'ai pas fait attention car sans avoir accepté ces nouvelles CGU je n'aurais pas pu utiliser ma boutique.

Je voudrais donc vous demander qu'est-ce que je dois faire? Suis-je obligée de payer ces factures alors que j'ai accepté les nouvelles conditions sans y faire attention et j'ai un écrit qui prouve que je dois payer 15 euros?

Qu'est ce qui va m'arriver si je paye pas?

Merci d'avance de votre aide